

Compte rendu CCAS 03/03/2022

8 Présents : Maryline Monteillet, Jean-Paul Troupel, Simone Salat, Myriam Delort, Jacqueline Boulangé, Odette Volpilhac, Alain Peyrou, Catherine Teil

2 excusés : Odette Volpilhac
Alain Peyrou

Secrétaire de séance : Maryline MONTEILLET

Début de séance 20h00

1) **Information générale**

- L'ensemble des membres du CCAS ont décidé d'ajouter deux personnes de la commune sur le répertoire des personnes vulnérables.

2) **Approbation du compte rendu**

Le compte rendu de la réunion du 06 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

3) **Vote du compte de gestion 2021**

La lecture du compte de gestion de 2021 montre un résultat de l'exercice excédentaire de **2 375.23 euros**.

Sur les prévisions budgétaires des recettes de 2021 de 6 995.89 euros, il a été émis 4952.22.

Sur les autorisations budgétaires, en dépenses, de 6 671,00, il a été dépensé 2 576.99 euros.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

4) **Vote du compte administratif**

Après retrait de Mme le Maire, M. Troupel Jean Paul donne lecture du compte administratif 2021

Le résultat budgétaire figurant au compte administratif est constitué de l'excédent résultant de la section de fonctionnement. Il se traduit par un excédent d'exercice de 2375.23 euros auquel se rajoute l'excédent antérieur reporté de 2 943.67 euros. Ce qui nous donne un résultat de clôture de 5 318.90 euros et un résultat définitif de même montant pour l'année 2021.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

5) **Vote de l'affectation du résultat de fonctionnement 2021**

Mme le Maire propose d'affecter le résultat de clôture de 2021 d'un montant de 5 318.90 euros à la section fonctionnement du budget 2022.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

6) **Vote du budget primitif 2022**

Mme le Maire présente le budget primitif 2022.

Elle commence par énumérer les dépenses de fonctionnement pour 2022 : elles s'élèvent à 6 818.90 euros. Les charges à caractère général s'élèvent à 4 843.90 euros, les charges de personnel à 200.00 euros et les autres charges de gestion courante s'élèvent à 1 775.00 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 6 818.90 euros, soit 1 500.00 euros de recettes réelles et 5318.90 de résultat reporté.

Mme le Maire explique que compte tenu du montant excédentaire du résultat de clôture, la subvention de la Mairie s'élève exceptionnellement à 1 500.00 euros pour 2022 au lieu de 3 000.00 euros.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

7) **Aide sociale en faveur de l'enfance**

Mme le Maire propose de maintenir la subvention « aide sociale en faveur de l'enfance » à 25.00 euros pour l'année 2022.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

Mme le Maire propose d'attribuer cette aide à deux enfants nés depuis le mois de janvier.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------	-------------------	-----------------------

8) **Point sur les ateliers bien-être physique « 60 ans et + »**

Mme le Maire précise que les ateliers « bien-être physique 60 ans et plus » ont débuté en janvier 2022.

Mme Boulangé et Mme Salat précisent que 13 personnes de la commune participent aux ateliers.

9) **Questions diverses**

Mme Salat demande comment on procède pour les cartes anniversaires destinées aux seniors.

Mme le Maire répond qu'elle va faire un point avec le conseiller délégué en charge et l'agent concerné.

Fin de séance : 22h00